

CONCOURS DE LOGO

Bibliothèque multimédia de Chomérac 07

Article 1 : Organisateur, objectif, durée.

Afin de créer une identité visuelle, la bibliothèque multimédia de Chomérac organise un concours de logo qui sera apposé sur tout support de son choix.

Le concours est ouvert du **1^{er} octobre au 15 novembre 2020**.

Article 2 : Participants au concours.

Ce concours est gratuit est ouvert aux personnes âgées de **7 à 77 ans**, soit à titre individuel, soit à titre collectif (cadre scolaire, centre de loisirs, associations culturelles etc...), sans exclusion de lieu d'habitation.

La participation entraîne l'entière acceptation du règlement. Chaque participant devra fournir les informations suivantes : nom, prénom, nom de la collectivité ou du groupe, adresse postale, téléphone et/ou mail et pour les mineurs une autorisation parentale devra être fournie au moment du dépôt de la création.

Article 3 : Modalité d'inscription et de participation :

Les logos proposés devront être uniques et originaux. L'auteur doit en posséder les pleins droits.

Aucune inscription au préalable ne sera demandée. Pour que la participation soit prise en compte, il suffit d'envoyer le(s) logo (s) par mail à : bibliotheque@chomerac.fr avant le **15 novembre 2020** en y joignant les coordonnées du participant.

Le logo pourra être transmis sur clef USB si le participant est dans l'impossibilité de l'envoyer par mail.

La création pourra être si nécessaire numérisée par nos services pour la réalisation finale.

Article 4 : Contraintes techniques.

Le logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication de la commune.

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes

- Comporter au maximum deux couleurs choisies dans la palette primaire
- Citer le nom « Bibliothèque multimédia de Chomérac »
- Respecter la taille suivante de 8cm x 8cm minimum à 15cm x15 cm maximum
- Le logo peut-être de différentes formes
- Ne comporter aucune signature ni mention de l'auteur.

- Format d'image : jpeg, jpg, bmp, png ou tif
- Résolution : 300dpi minimum
- Poids : 500ko à 5 Mo maximum.

Article 5 : Droits d'auteur.

Le participant accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés à titre exclusif et gratuit à la bibliothèque multimédia de Chomérac. Cette acceptation inclut la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'internet ou sur divers supports, et si nécessaire la modification, le recadrage accompagnés ou non de commentaires écrits.

Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exploitation.

Article 6 : Sélection du jury.

Le jury final est composé d'élus, salariés et bénévoles de la bibliothèque. La sélection du logo se fera de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours.

Article 7 : Proclamation des résultats.

Le choix définitif du logo et le nom du lauréat seront communiqués à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque multimédia de Chomérac, rue de la République.

CONCOURS DE LOGO

Bibliothèque multimédia de Chomérac 07

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS.
--

Je soussigné,

responsable légal ou tuteur de,
l'autorise à participer au concours de logo organisé par la bibliothèque multimédia de
Chomérac.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des modalités de participation à ce
concours et les accepte.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature du responsable

Signature du mineur